

## DES STRUCTURES ADAPTÉES : C'EST TOUTE L'AMBISSION DU LABEL TOURISME ET HANDICAPS QUI SE DÉVELOPPE DANS LE VAR.

**“En quatre ans, on n’a jamais trouvé d’établissement comme celui-ci. Tout est réfléchi dans le moindre détail pour les gens comme moi en fauteuil”** témoigne Marianne en vacances à Cuers au village vacances Lou Bastidou. **“C’est loin des déconvenues de l’année dernière”.** Marianne a du mal à parler depuis le grave accident d’avion qui a fait basculer sa vie. Mais elle tient à exprimer sa satisfaction sur l’ergonomie de l’établissement varois, son confort et l’accueil – si important pour ne pas ajouter à la situation de handicap. Unique en son genre, Lou Bastidou a été créé en 2004

avec l’appui du Conseil général. La structure a été entièrement conçue pour accueillir les personnes à mobilité réduite et leur entourage en chambre ou pavillons spécialement équipés. Le label “Tourisme et handicaps”, obtenu pour le handicap moteur, s’inscrit pleinement dans la logique de l’établissement. **“L’intérêt du label c’est de créer un réseau sûr et une offre complète en matière de tourisme”**, défend Isabelle Quarta, fondatrice et directrice du lieu. **“Dans le Var, on sent une volonté de bouger. Je travaille avec des professionnels alentours : ils sont de plus en plus nombreux à être sensibilisés à la cause**

**et à adapter leurs équipements. Tous n’ont pas fait la démarche de labellisation, sans doute par méconnaissance du label, mais je les encourage à le faire. C’est un plus”.**

**Le label est national et gratuit.** Il est octroyé pour cinq ans par l’association Tourisme et handicaps qui œuvre sous l’égide du ministère du tourisme et tient compte des différents handicaps – mental, visuel, auditif ou moteur. Au niveau départemental, il est relayé par le Conseil général. Toutes les structures à vocation touristique peuvent le demander pour un ou

plusieurs handicaps : les offices de tourisme, les hébergeurs, les restaurateurs, les plages, les sites culturels, les transporteurs mais aussi les prestataires d’activités sportives ou de loisirs comme l’a fait Francis Couquet pour ses balades en calèche. **“La demande des personnes handicapées est de plus en plus forte. On a été sensibilisé en travaillant avec le Téléthon. C’est important de construire l’avenir, surtout quand ça ne coûte rien”.** Côté procédure, le demandeur remplit d’abord un questionnaire d’auto évaluation pour voir s’il peut y prétendre. Si c’est le cas, une visite est organisée par des évaluateurs spécialement formés comme Claude Michel de l’association des paralysés de France, l’une des trois associations référentes. **“Nous travaillons toujours en binôme avec un professionnel du comité départemental du tourisme. Nous vérifions les critères incontournables comme la conformité des plans inclinés, la largeur des ouvertures pour les personnes en fauteuil, ou le contraste des couleurs pour les mal-voyants”.** Les dossiers instruits sont ensuite transmis à la commission départementale qui se réunit deux fois par an. Présidée par Horace Lanfranchi, elle rend un avis consultatif adressé à la commission nationale qui octroie le label ■

### Les établissements

Dix-sept structures ont été labellisées dans le Var dont l’office de tourisme de Toulon. Côté restaurants : la Plage à La Londe, la Baie des vahinés à Hyères, le Provence à Varages. Les hébergements : la Luquette à La Cadière d’Azur, Lou bastidou à Cuers, le centre de vacances l’ANAE à Hyères. Les plages : la Bergerie à Hyères, l’Argentière à La Londe. Loisirs : le Musée du vêtement provençal à Solliès-ville, Le cycle porquerolles à Porquerolles, le Yacht club londais à La Londe, l’ULM AVI au Pradet, Handigolf à La Garde, la Balade en calèche à La Garde, les Bateliers de la côte à La Londe et les Artisans faïenciers à Varages. Tout savoir : [www.varaccessible.fr](http://www.varaccessible.fr)

**Contact : CDT, comité départemental du tourisme – Catherine Petitcuenot. Tél. 04 94 18 59 75 ou 06 23 64 19 29.**

◀ Le village vacances Lou Bastidou à Cuers est l’une des 17 structures labellisées (photo ci-contre).

